

**Rapport relatif à l'entente pluriannuelle de reddition de comptes de 2011-2012**

<b>Nom de l'institution :</b>	<b>La Cité collégiale</b>
-------------------------------	---------------------------

**SURVOL**

Les ententes pluriannuelle de reddition de comptes (EPRC) continuent de représenter un outil pour le gouvernement en vue de produire des rapports publics sur le rendement des institutions postsecondaires de l'Ontario basés sur les principales d'accès, de qualité et de reddition de comptes.

Comme le rapport relatif à l'EPRC de 2009-2010 et de 2010-2011, le rapport relatif à l'EPRC de 2011-2012 maintient les indicateurs de rendement clés qui reflètent les priorités stratégiques pour l'éducation postsecondaire en Ontario du gouvernement. En outre, le rapport relatif à l'EPRC de 2011-2012 maintient l'occasion aux institutions de pouvoir faire part de leur situation précise dans le contexte des priorités à l'échelle du système et d'indiquer la façon dont ils déterminent les résultats du système dans l'ensemble.

Là où il le pouvait, pour aider à rationaliser le processus du rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012, le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le ministère) de la Formation et des Collèges et Universités (le ministère) a pulsé dans une variété de documents existants (p.ex. sondage sur les indicateurs de rendements clés), de sources de données (p. ex. inscriptions) et données des ancien rapport relatif à l'EPRD (p. ex. 2009-2010) pour entrer en amont les données pertinentes dans le rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 de **La Cité collégiale**. Toutes les données entrées en amont dans le rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 de **La Cité collégiale** sont tirées de sources institutionnelles. Les données entrées par le ministère dans le rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 de **La Cité collégiale** sont désignés par le symbole <sup>(+)</sup>

**1) Inscriptions - effectif étudiant\***

*\*DÉFINITION : l'effectif étudiant représente le nombre non vérifié estimé d'inscriptions pour 2011-2012 le 1<sup>er</sup> novembre, 2011 au Service d'Admission des Collèges de l'Ontario (étudiants à temps plein, sauf les étudiants de Deuxième Carrière, d'infirmière, l'apprentissage et les étudiants étrangers).*

L'effectif étudiant total de **La Cité collégiale** en 2011-2012 = **4 247**<sup>(+)</sup>

Veillez indiquer combien d'étudiants âgés de 18 à 24 ans (âge au 1<sup>er</sup> novembre, 2011) compte l'effectif total de **La Cité collégiale** en 2011-2012 = **3 207**

Veillez indiquer combien d'étudiants âgés de 25 et plus (âge au 1<sup>er</sup> novembre, 2011) compte l'effectif total de **La Cité collégiale** en 2011-2012 = **815**

Veillez indiquer combien d'étudiants en vertu de l'âge de 18 ans (âge au 1<sup>er</sup> novembre, 2011) compte l'effectif total de **La Cité collégiale** pour 2011-2012 = **225**

L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour les inscriptions - effectif étudiant.

Le système de gestion de l'information SCORPA (PeopleSoft) permet au Collège de générer des rapports de clientèles selon différents critères, incluant celui de l'âge. Les effectifs rapportés ci-dessus correspondent au nombre d'ETP (Équivalent temps plein)

Veillez fournir dans l'espace ci-après des points saillants du plan de l'inscription générale de **La Cité collégiale** que **La Cité collégiale** a utilisé en 2011-2012 pour gérer les inscriptions.

Parmi les principales stratégies mises en œuvre en 2011-2012, mentionnons :

- Une campagne promotionnelle visant les 25-35 ans
- L'augmentation du nombre des élèves rencontrés dans les tournées des spécialistes (nouveau en 2011-12)
- Une campagne estivale agressive
- L'ajout de relances téléphoniques nombreuses
- Une offre accrue de programmes et une promotion plus intense
- R3 - Nouvelle fonctionnalité développée dans SCORPA qui permet de documenter les interactions avec un candidat potentiel, un étudiant ou une personne d'intérêt

**2) Étudiants sous-représentés : étudiants ayant un handicap\*, étudiants de première génération\*\* et étudiants**

*\*DÉFINITION : Le terme « étudiants ayant un handicap » fait référence au nombre total d'étudiants ayant un handicap (à l'exception des apprentis) inscrits au bureau des services aux étudiants handicapés, rapporté dans le Tableau 1 du rapport annuel soumis par le collège au ministère dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés (FAEEH).*

*\*\*DÉFINITION : Le terme « étudiants de première génération » fait référence aux étudiants dont le(s) parent(s) ou tuteur(trice)(s) n'a (n'ont) pas fréquenté d'institution postsecondaire. Si un frère ou une soeur de l'étudiant(e) a fréquenté un institution postsecondaire mais non le(s) parent(s)/tuteur(trice)(s), l'étudiant(e) est considéré(e) comme un(e) étudiant(e) de première génération.*

*Parents/tuteurs : un adulte ou plus de plus de 21 ans qui a la responsabilité légale des soins prodigués à l'étudiant(e) et de la gestion de ses affaires.*

*Fréquentation d'un institution postsecondaire : Fréquentation (sans avoir nécessairement obtenu de diplôme) de quelque institution d'enseignement supérieur en Ontario ou ailleurs, y compris à l'extérieur du Canada, après les études secondaires (dont les programmes menant à un diplôme postsecondaire, certificat ou autre).*

*\*\*\*DÉFINITION : Le terme « étudiants autochtones » est un collectif qualifiant les peuples originaux de l'Amérique du Nord et leur descendance. La Loi constitutionnel de 1982 reconnaît trois groupes autochtones au Canada, soit les Indiens (Premières nations), les Inuit et les Métis. Il s'agit de trois peuples distincts ayant leurs propres patrimoines, langues, pratiques culturelles et croyances.*

\*NOTE: Veuillez pas inclure les étudiants internationale dans les calculs ci-dessus.

Étudiants ayant un handicap	Étudiants de première génération	Étudiants autochtones
<p>Veuillez indiquer le nombre total d'<i>étudiants ayant un handicap</i> à temps plein qui se sont inscrits auprès du bureau des services aux étudiants handicapés de <b>La Cité collégiale</b> et ont reçu des services de soutien en 2011-2012 = <b>458</b></p> <p>Veuillez indiquer la proportion comparable d'inscriptions totale de <b>La Cité collégiale</b> en 2011-2012 : (Totale ci-dessus) <b>458</b>  <math>\div 4\,247^{(+)}</math> (Inscriptions - effectif étudiant de 2011-2012) x 100 = <b>10,8%</b></p> <p>Veuillez aussi indiquer le nombre total d'<i>étudiants ayant un handicap</i> à temps partiel qui se sont inscrits auprès du bureau des services aux étudiants handicapés de <b>La Cité collégiale</b> et ont reçu des services de soutien en 2011-2012 = <b>0</b></p>	<p>Veuillez indiquer le nombre total d'<i>étudiants de première génération</i> à temps plein inscrits à <b>La Cité collégiale</b> en 2011-2012= <b>878</b></p> <p>Veuillez indiquer la proportion comparable d'inscriptions totale de <b>La Cité collégiale</b> en 2011-2012: (Totale ci-dessus) <b>878</b>  <math>\div 4\,247^{(+)}</math> (Inscriptions - effectif étudiant de 2011-2012) x 100 = <b>20,7%</b></p> <p>Veuillez aussi indiquer le nombre total d'<i>étudiants de première génération</i> à temps partiel inscrits à <b>La Cité collégiale</b> en 2011-2012 = <b>31</b></p>	<p>Veuillez indiquer le nombre total d'<i>étudiants autochtones</i> à temps plein inscrits à <b>La Cité collégiale</b> en 2011-2012 = <b>217</b></p> <p>Veuillez indiquer la proportion comparable d'inscriptions totale de <b>La Cité collégiale</b> en 2011-2012: (Totale ci-dessus) <b>217</b>  <math>\div 4\,247^{(+)}</math> (Inscriptions - effectif étudiant de 2011-2012) x 100 = <b>5,1%</b></p> <p>Veuillez aussi indiquer le nombre total d'<i>étudiants autochtones</i> à temps partiel inscrits à <b>La Cité collégiale</b> en 2011-2012 = <b>53</b></p>

\* L'espace ci-dessous est fournir au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour les étudiants ayant un handicap, les étudiants de première génération et les étudiants autochtones.

Les personnes ayant un handicap s'identifient volontairement auprès du Service des besoins spéciaux du Collège. Les statistiques concernant les étudiants de première génération et les étudiants autochtones sont obtenues grâce au Sondage sur la diversité administré à tous les étudiants du Collège dès leur premier accès au portail en ligne.

Étudiants ayant un handicap	Étudiants de première génération	Étudiants autochtones
<p>Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de <b>La Cité collégiale</b> en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien des <i>étudiants ayant un handicap</i>. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que <b>La Cité collégiale</b> qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.</p>	<p>Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de <b>La Cité collégiale</b> en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien des <i>étudiants de première génération</i>. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que <b>La Cité collégiale</b> qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.</p>	<p>Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de <b>La Cité collégiale</b> en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien des <i>étudiants autochtones</i>. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que <b>La Cité collégiale</b> qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat plus serré avec les conseils scolaires de la région pour obtenir l'information;</li> <li>• Présentation dans les écoles secondaires pour mieux faire connaître notre Service des besoins spéciaux;</li> <li>• Présentation de nos services lors des journées d'accueil au Collège;</li> <li>• Kiosque d'information pour présenter les services du Collège aux parents et aux étudiants lors des activités telles que Portes ouvertes (novembre) et Déjeuner rencontre (avril);</li> <li>• Utilisation du logiciel Médialexie, logiciel d'aide pour les troubles du langage.</li> </ul>	<p>Le Collège continue d'administrer le Sondage sur la diversité en ligne à tous les étudiants du Collège dès leur premier accès à leur dossier. Les données du sondage permettent de mieux connaître le profil de la clientèle de première génération. Le sondage sur la diversité est complété sur une base volontaire lorsque l'étudiant accède son portail. Certains étudiants de première génération à risque potentiel (identification suite au sondage) ont bénéficié d'un encadrement personnalisé grâce à un professeur mentor. De plus, certains étudiants de première génération ont participé à des rencontres préparatoires aux études avant le début des cours</p>	<p>Le Collège continue d'administrer le Sondage sur la diversité en ligne à tous les étudiants du Collège dès leur premier accès à leur dossier. Ce sondage demande au répondant s'il est d'origine autochtone. Les données du sondage et celles d'une analyse déposée au printemps 2009 permettent maintenant au Collège de mieux connaître le profil de la clientèle autochtone.</p> <p>Rappelons que "L'Analyse comparative de la réussite des étudiants de la population générale et des étudiants autochtones inscrits à La Cité collégiale" effectuée en 2009 a permis de déterminer qu'il n'y a aucune différence significative entre la moyenne pondérée de session, les taux de réinscription des étudiants autochtones et ceux de la population en général. Ces étudiants profitent des initiatives mises sur pied dans le cadre des projets pour Étudiants de première génération et de toutes les initiatives liées à la réussite scolaire.</p>

**3) Respect de la Garantie d'accès aux études (GAE) en 2011-2012**

Dans le cadre de son entente pluriannuelle, **La Cité collégiale** s'est engagé à participer à la Garantie d'accès aux études. Pour 2011-2012, cela signifie d'accorder l'aide financière requise pour combler le manque à gagner relatif aux droits de scolarité et aux manuels des étudiants, comme le prévoit les Lignes directrices pour la Garantie d'accès aux études de 2011-2012.

*\*NOTEZ: Le tableau ci-dessous a été pré-rempli pour identifier les dépenses déclarées SAG dans le système du RAFEO par La Cité collégiale comme du 5 Juillet, 2012.*

AIDE FINANCIÈRE POUR COMBLER LE MANQUE À GAGNER RELATIF AUX DROITS DE SCOLARITÉ ET AUX MANUELS EN 2011-2012	TOTAL (\$)	N <sup>BRE</sup> DE COMPTES
Dépenses de GAE relatif aux droits de scolarité et aux manuels	\$42 492 <sup>(+)</sup>	44 <sup>(+)</sup>
D'autres dépenses de GAE (relatif aux d'autres déficits évalués)	\$88 248 <sup>(+)</sup>	129 <sup>(+)</sup>
Dépenses totales de GAE déclarés par <b>La Cité collégiale</b>	\$130 740 <sup>(+)</sup>	173 <sup>(+)</sup>

**La Cité collégiale** a-t-il tenu compte du manque à gagner relatif aux droits de scolarité et aux manuels des étudiants au moment d'allouer l'aide financière, comme le prévoient les Lignes directrices pour la Garantie d'accès aux études 2011-2012?  
**Oui**

\* L'espace ci-dessous est fournir au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en grade et d'autre information en ce qui concerne les totales reportées cu-dessus pour le respect de la garantie d'access aux études (GAE) en 2011-2012.

Le rapport est disponible sur le site du RAFEO et le Collège a suivi cette liste afin de distribuer les sommes dues aux étudiants.

#### 4) Participation au système de transfert de crédits

Le ministère prévoit que des données plus exhaustives seront recueillies à mesure qu'évolueront les systèmes de collecte de données des institutions. Le ministère espère que les systèmes de collecte de données des institutions évoluent, les ensembles de données deviendra plus complète. À l'avenir, le ministère sera attend des données plus complètes en ce qui concerne le nombre et le type transfert applicables aux étudiants et à l'enregistrement à l'université, nombre d'étudiants dans le transfert des coies de transfert, et le montant du crédit octoyé.

Le ministère utilise les données suivantes du Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des personnes diplômées d'informer les dernières tendances dans les transferts des étudiants de collège à l'université :

Année du Sondage	Nombre total de diplômés de <i>La Cité collégiale</i> qui ont participé au Sondage  (A)	Nombre de diplômés de <i>La Cité collégiale</i> qui ont participé au Sondage qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université six mois après la remise des diplômes  (B)	% de diplômés de <i>La Cité collégiale</i> qui ont participé au Sondage qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université six mois après la remise des diplômes  (B ÷ A x 100)	Nombre total de tous les diplômés qui ont participé au Sondage  (C)	Nombre total de diplômés qui ont participé au Sondage qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université six mois après la remise des diplômes  (D)	% de tous les diplômés qui ont participé au Sondage qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université six mois après la remise des diplômes  (D ÷ C x 100)
2007-2008	920(+)	86(+)	9,4%(+)	44622(+)	3510(+)	7,9%(+)
2008-2009	678(+)	47(+)	6,9%(+)	43086(+)	3145(+)	7,3%(+)
2009-2010	787(+)	54(+)	6,9%(+)	40388(+)	2725(+)	6,7%(+)
2010-2011	777(+)	66(+)	8,5%(+)	50622(+)	3355(+)	6,6%(+)
2011-2012	1000(+)	72(+)	7,2%(+)	57701(+)	3463(+)	6%(+)

Selon le *Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des personnes diplômées de 2010-2011 et 2011-2012* (personnes diplômées en 2009-2010 et 2010-2011), la proportion suivante d'étudiants de *La Cité collégiale* était satisfaite ou très satisfaite de son niveau de préparation scolaire en vue de l'université : **79,4%(+)**.

Selon le *Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des personnes diplômées de 2011-2012* (personnes diplômées en 2010-2011), la proportion suivante d'étudiants de *La Cité collégiale* était satisfaite ou très satisfaite de son expérience de transition : **81,3%(+)**.

**REMARQUE :** Le ministère reconnaît que le sondage constitue un recensement ayant un taux de réponse d'environ 66 %. Il reconnaît également qu'il a été uniquement mené auprès de personnes diplômées au collégial s'étant inscrites dans une université dans les six mois suivant l'obtention du diplôme et, par conséquent, qu'il ne brosse pas un portrait complet de l'ensemble des étudiants ayant passé du collège à l'université. Le ministère prévoit que des données plus exhaustives seront recueillies à mesure qu'évolueront les systèmes de collecte de données des institutions.



Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien du transfert des crédits. Il pourrait s'agir d'une stratégie, d'un itinéraire de transfert (c'est-à-dire politiques régissant les transferts, crédits spécifiquement définis ou point d'accès défini, ententes nouvelles ou étoffées), de changements au soutien aux étudiants ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé, ou d'une combinaison de ceux-ci, et qu'il aimerait mettre en lumière. De plus, **La Cité collégiale** peut, s'il désire, identifier ci-dessous les facteurs, tels que la combinaison de programmes, qui influence les résultats du sondage des personnes diplômées.

**1) Élargir les voies de transfert** sauf les programmes de degré en collaboration sans voie de transfert (par exemple l'élargissement des accords bilatéraux d'articulation aux accords multilatéraux, des politiques nouveaux ou révisés avec les crédits spécifiquement définis ou point d'entrée défini, les projets qui soutiens les voies de transfert d'un collège à un autre collège ou d'un collège à une université) :

Le Collège a conclu trois nouvelles ententes d'arrimage : Techniques des services en loisirs vers la mineure en sciences du loisir avec l'Université d'Ottawa, Techniques de biologie médicale vers le Bac appliqué en biotechnologie du Collège offert par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - campus d'Edmundston et le cégep de Sherbrooke.

De plus, d'autres ententes d'arrimage sont en cours de discussion avec le Collège Boréal, l'Université de Moncton - campus d'Edmundston, l'Université Laval et l'Université du Québec à Trois-Rivières. Des rencontres régulières ont lieu, entre autres, avec l'Université d'Ottawa, l'Université Saint-Paul et le Collège universitaire Glendon afin d'identifier des programmes sujets à de nouvelles ententes.

**2) Fournir les services aux étudiants de transfert** (y compris l'expérience de la transition des élèves, les activités et supports pour promouvoir la réussite des élèves) :

Le Collège a mis en place une formule permettant d'attribuer automatiquement des équivalences de cours aux étudiants désirant transférer d'un programme à un autre. De plus, les étudiants provenant d'un autre établissement d'enseignement peuvent se voir reconnaître des équivalences de cours. Une liste de cours (cours offerts par d'autres établissements d'enseignement postsecondaire) préapprouvés par les secteurs d'enseignement du Collège, mise à jour annuellement, est utilisée par le Bureau des admissions et du registraire pour faciliter l'attribution de ces équivalences. Il existe aussi une démarche ad hoc possible : une demande d'équivalence pour un cours qui n'apparaît pas sur la liste de cours externes préapprouvés peut être soumise au Bureau des admissions et du registraire, dans le respect de la Directive pédagogique «Équivalences (acquis scolaires)» du Collège. La demande est étudiée par un enseignant du programme responsable du cours. Une fois la demande étudiée, l'équivalence est accordée ou non par la direction à l'Enseignement responsable du programme. Si la demande est accordée, la nouvelle équivalence est ajoutée à la liste de cours externes préapprouvés.

Le Collège ouvre ses portes aux représentants des universités afin que ces derniers entretiennent les futurs diplômés sur leurs programmes d'études, particulièrement ceux qui bénéficient d'ententes d'arrimage. Aussi, le Collège explore la possibilité d'ententes inversées avec l'Université Saint-Paul.

**3) Améliorer la transparence et l'accès à l'information** au sujet de transfert de crédits et de voies de transfert :

Le Guide des programmes du collège présente de l'information ainsi que des renseignements concernant les ententes d'arrimage conclues entre La Cité collégiale et des établissements postsecondaires au sujet des demandes d'équivalences de cours et de reconnaissance des acquis non scolaires. Ce guide recommande aux étudiants et aux étudiants potentiels désireux d'entreprendre une procédure ou l'autre de communiquer avec le Bureau des admissions et du registraire. Ces ententes d'arrimage se retrouvent également sur le site Web du Collège ainsi que sur le site Web du Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert. Le collège recommande également aux institutions partenaires d'annoncer les ententes sur leur site web. Le document Directives pédagogiques explique les directives au sujet des équivalences de cours, de la reconnaissance des acquis non scolaires et de l'obtention du grade d'études appliquées, du diplôme avancé, du diplôme, du postdiplôme, du certificat ou de l'attestation.

De plus, le Document de référence pour les étudiants offre des explications supplémentaires et clarifie les différences entre

une équivalence et une reconnaissance des acquis. Le Collège fait également partie de l'entente conclue entre les collèges de l'Ontario portant sur la reconnaissance et le transfert de crédits. Le personnel du Bureau des admissions et du registraire, ainsi que celui du centre de ressources pour les apprenants sont en mesure d'informer et de guider l'étudiant qui veut procéder à un transfert.

## 5) Effectif de Classe

**\*DÉFINITION :** L'effectif de classe est le nombre d'élèves par classe dans une section. Une section est un cours organisé donnant un crédit, identifié par la discipline et une numéro, la réunion à une date déterminée ou des heures dans une salle de classe. Chaque section ne doit être comptée qu'une seule fois. Les étudiants qui se sont retirés doit être inclus dans le compte. Les laboratoires et les tutoriels sont considérés comme des sous-sections et doivent être exclues du compte. Étude indépendante et /ou un stage devraient également être exclus du compte.

Exemple de calcul de l'effectif de classe:

### 1er Année - Cours

GSSC1109 Développement linguistique

Cours Option #1: Chaque Mardi - 35 étudiants (**L'effectif de classe rapporté au rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 35**)

Cours Option #2: Chaque Mercredi - 25 étudiants (**L'effectif de classe rapporté au rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 25**)

COMP 1082 Compétences Informatiques

Cours Option #1: Chaque Lundi - 98 étudiants (**L'effectif de classe rapporté au rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 98**)

SWRK1026 L'histoire du Canada

Cours Option #1: Chaque Lundi & Jeudi - 10 étudiants (**L'effectif de classe rapporté au rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 10**)

Cours Option #2: Chaque Mercredi & Vendredi - 10 étudiants (**L'effectif de classe rapporté relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 10**)

Course Option #3: Chaque Mardi & Jeudi - 40 étudiants (**L'effectif de classe rapporté au rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 40**)

SWRK 1041 Techniques des réseaux informatiques

Cours Option #1: Chaque Mardi - 30 étudiants (**L'effectif de classe rapporté au rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 30**)

Cours Option #2: Chaque Mercredi - 30 étudiants (**L'effectif de classe rapporté au rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 30**)

SWRK1043 Dynamique de groupe

Cours Option #1: Chaque Lundi 60 étudiants (**L'effectif de classe rapporté au rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 60**)

COMM1007 L'Anlais pour le bureau\* (\*C'il s'agit d'un cours cross-classé avec un autre faculté, comptez qu'une seule fois)

Cours Option #1: Chaque Lundi & Jeudi - 100 étudiants (**L'effectif de classe rapporté au rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 100**)

Cours Option #2: Chaque Mardi & Jeudi - 76 étudiants (**L'effectif de classe rapporté au rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 = 76**)

Chaque un des ces cours devraient être comptées dans le tableau ci-dessous, dans la catégorie de l'effectif de class approprié. Pour le rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012, en utilisant les informations ci-dessus, les donnés sur l'effectif de classe serait notez comme suit :

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 1 <sup>er</sup> Année
Fewer than 30 students	3	3/12 = 25.0%
30 to 60 students	5	5/12 = 41.7%
61 to 100 students	3	3/12 = 25.0%
101 to 250 students	1	1/12 = 8.3%
251 or more students	0	0/0 = 0.0%
Total	12	12/12 = 100.0%

En utilisant l'exemple de calcul de l'effectif de classe indiquer ci-dessus, veuillez indiquer la proportion de l'effectif de class en 1<sup>er</sup>, 2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> Années (s'il y a lieu) pour tout les programmes à **La Cité collégiale** en 2011-2012 :

**1<sup>er</sup> Année :**

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 1 <sup>er</sup> Année
Moins de 30 étudiants	1 536	81,8%
de 30 à 60 étudiants	337	18%
de 61 à 100 étudiants	4	0,2%
de 101 à 250 étudiants	0	0%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	1 877	100%

**2<sup>ième</sup> Année :**

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 2 <sup>ième</sup> Année
Moins de 30 étudiants	864	88,1%
de 30 à 60 étudiants	114	11,6%
de 61 à 100 étudiants	3	0,3%
de 101 à 250 étudiants	0	0%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	981	100%

**3<sup>ième</sup> Année :**

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 3 <sup>ième</sup> Année
Moins de 30 étudiants	155	95,1%
de 30 à 60 étudiants	8	4,9%
de 61 à 100 étudiants	0	0%
de 101 à 250 étudiants	0	0%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	163	100%

**4<sup>ième</sup> Année (s'il y a lieu) :**

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 4 <sup>ième</sup> Année
Moins de 30 étudiants	15	100%
de 30 à 60 étudiants	0	0%
de 61 à 100 étudiants	0	0%
de 101 à 250 étudiants	0	0%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	15	100%

\* L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour l'effectif de classe.

Le système de gestion de l'information du collège (SCORPA/People soft) permet de générer des rapports qui donnent ces informations.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2010-2011 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien de l'effectif de classe. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

L'ouverture de l'Institut des mesures d'urgence a permis au Collège de faire des progrès au niveau des effectifs de classe, notamment en ajoutant des laboratoires spécialisés ce qui a permis de réduire le nombre d'étudiants dans certaines sections de laboratoire. De plus faisant toujours face à une croissance importante de sa clientèle, le Collège a misé sur la diversification des modes de livraison en offrant certains cours en ligne (cours de formation générale et cours de langues) et un format accéléré pour certains programmes.

## **6) Cyber-apprentissage**

Le gouvernement de l'Ontario dans le document de travail récemment publié, Renforcer les centres de créativité, d'innovation et de savoir en Ontario, comprenait une section sur cyber-apprentissage comme un moyen possible d'améliorer l'accès à tout les apprenants, en particulier à ceux qui peuvent pas assister à des cours en raison d'obstacles financiers, géographiques, physiques, familiaux ou liés au travail.

Le gouvernement a annoncé, dans le discours du Trône et le Budget de l'Ontario 2010, la création d'un institut ontarien de l'enseignement en ligne. Au printemps 2010, le ministère a mis en vigueur un sondage pour mieux comprendre l'envergure et le type des activités d'apprentissage électronique actuellement offertes dans l'ensemble du système d'éducation postsecondaire ontarien.

Dans son rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012, *La Cité collégiale*, a fourni des informations sur cyber-apprentissage quia été soumis à l'enquête de cyber-apprentissage au niveau postsecondaire, et a contribué à établir une base générale de la participation des étudiants et de la demande des cours et des programmes. Dans le cadre du développement des indicateurs qui reflètent les priorités actuelles du gouvernement pour cyber-apprentissage, et qui contribueront aux priorités prospective du ministère de cyber-apprentissage, *La Cité collégiale* est invité de fournir des informations sur les cours, programmes et inscriptions de cyber-apprentissage en 2011-2012.

### **Apprentissage entièrement électronique\* et Apprentissage virtuel synchrone\***

*\*DÉFINITIONS :*

#### **Cours :**

*Un cours d'apprentissage entièrement électronique (asynchrone) s'agit d'une forme d'apprentissage à distance offerte aux personnes ayant accès à Internet, soit à la maison, au travail ou dans un centre d'accès. Bien qu'une date de début et des dates de remise de travaux soient établies pour ces cours, les étudiants peuvent toutefois accéder et participer à ces cours aux moments et aux endroits de leur choix. Le volet en ligne équivaut généralement à plus de 80 % de la prestation totale du cours. Par exemple, un cours d'apprentissage entièrement électronique peut comprendre des rencontres occasionnelles en face à face, un examen sous surveillance ou toute autre activité, et le reste du contenu est offert en ligne.*

*Un cours d'apprentissage virtuel synchrone s'agit d'un cours dont le mode de prestation est l'audioconférence et la visioconférence. Les communications entre l'instructeur situé à un endroit et les étudiants se trouvant ailleurs se déroulent donc de façon synchrone (c.-à-d. en temps réel). Pour ce type de cours, on peut avoir recours au système téléphonique public (RNIS), à un réseau à très large bande spécialisé ou à Internet. Un cours est qualifié d'apprentissage virtuel synchrone si au moins 80 % du contenu est offert par audioconférence et visioconférence. Par exemple, un cours d'apprentissage virtuel synchrone peut comprendre des rencontres occasionnelles en face à face, un examen sous surveillance ou toute autre activité, si le reste du contenu du cours est offert sous forme de vidéoconférence et de visioconférence.*

#### **Programmes :**

*Un programme est qualifié d'apprentissage entièrement électronique (asynchrone) si au moins 80 % de ses cours sont des cours d'apprentissage entièrement électronique. Par exemple, supposons qu'un programme est composé de 10 cours dont : 8 cours sont offerts sous forme d'apprentissage entièrement électronique; et 2 sont offerts sous forme traditionnelle, soit en face à face avec l'étudiant. Dans ce cas, puisque 80 % des cours du programme sont offerts sous forme d'apprentissage entièrement électronique, le programme est qualifié de programme d'apprentissage entièrement électronique.*

*Un programme est qualifié d'apprentissage virtuel synchrone si au moins 80 % de ses cours sont des cours d'apprentissage virtuel synchrone. Par exemple, supposons qu'un programme est composé de 10 cours dont : 8 sont offerts sous forme d'apprentissage virtuel synchrone; et 2 sont offerts sous forme traditionnelle, soit en face à face avec l'étudiant. Dans ce cas, puisque 80 % des cours du programme sont offerts sous forme d'apprentissage virtuel synchrone, le programme est qualifié de programme d'apprentissage virtuel synchrone.*

Dans le tableau ci-après, veuillez indiquer le nombre de cours et programmes financés par le ministère qui ont été offert par **La Cité collégiale** en 2011-2012 et les inscriptions à chaque cours et programme -

\*Y compris les certificats d'études collégiales de l'Ontario, diplômes d'études collégiales de l'Ontario, diplômes d'études collégiales de l'Ontario - niveau avancé, certificats post-diplôme de l'Ontario (ou l'équivalent en anglais).

\*Autres inclus les certificats des conseils locaux, les cours à non-crédit et autres cours/programmes semblable.

<b>COURS</b>	<b>Menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade postsecondaire de l'Ontario*</b>	<b>Autres*</b>
• # de cours <i>d'apprentissage entièrement électronique*</i> financés par le ministère	27	29
• # de cours <i>d'apprentissage virtuel synchrone*</i> financés par le ministère	0	7
<b># totale de cours financés par le ministère qui ont été offert dans le format cyber-apprentissage indiquer ci-dessus</b>	27	36
<b>PROGRAMMES</b>	<b>Menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade postsecondaire de l'Ontario*</b>	<b>Autres*</b>
• # de programmes <i>d'apprentissage entièrement électronique*</i> financés par le ministère	2	3
• # de programmes <i>d'apprentissage virtuel synchrone*</i> financés par le ministère	0	1
<b># totale de programmes financés par le ministère qui ont été offert dans le format cyber-apprentissage indiquer ci-dessus</b>	2	4
<b>INSCRIPTIONS</b>	<b>Menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade postsecondaire de l'Ontario*</b>	<b>Autres*</b>
• # d'inscriptions aux programmes <i>d'apprentissage entièrement électronique*</i> financés par le ministère	316	169
• # d'inscriptions aux programmes <i>d'apprentissage virtuel synchrone*</i> financés par le ministère	0	124
<b># totale d'inscriptions aux programmes financés par le ministère qui ont été offert dans le format cyber-apprentissage indiquer ci-dessus</b>	316	293

\* L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour cyber-apprentissage.

Méthodologie: les statistiques d'inscription sont fournies grâce au système de gestion de l'information du collège (SCORPA - Peopleoft). Les listes de classe sont également utilisées pour valider les données.



**Apprentissage Hybride\*****\*DÉFINITIONS :**

*Un cours d'apprentissage hybride s'agit d'un cours dont les périodes d'apprentissage face-à-face sont réduites, sans être toutefois éliminées, afin de permettre aux étudiants de consacrer davantage de temps à l'apprentissage électronique. Ce modèle est associé à de nombreux formats, mais le volet en ligne compte généralement pour 50 % à 80 % du mode de prestation total du cours. Dans ce cas, puisque le cours d'apprentissage hybride peut comprendre des volets d'apprentissage face à face traditionnel, plus de la moitié du cours doit être donné en ligne.*

*Un programme est qualifié d'apprentissage hybride si au moins 80 % de ses cours sont des cours d'apprentissage hybride.*

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des exemples des cours et programmes d'apprentissage hybride au **La Cité collégiale** en 2011-2012.

Aucun cours n'a été offert en mode hybride en 2011-2012. Même si la majorité des cours sont offerts soit en ligne, soit en face-à-face, il est important de noter que la majorité des professeurs utilisent la plate forme d'apprentissage pour insérer des activités pouvant permettre aux étudiants d'accomplir du travail en ligne, et ce, dans deux-tiers des cours offerts au collège.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien de cyber-apprentissage. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège a offert des sessions de formation aux personnes qui font le tutorat en ligne et a créé des outils d' appui pour les étudiants et les tuteurs.

Le collège participe activement aux activités d'associations dont il est membre, notamment le Réseau d'enseignement en français à distance REFAD), le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada RCCFC et l'Education Technology committee de Colleges Ontario

Un groupe de travail inter secteur intitulé Inov@cité a été créé pour mettre en place et opérer la communauté d'apprentissage professionnelle technologique.

## 7) Internationale

### 7.1 Initiatives

Veillez indiquer combien **La Cité collégiale** comptait en 2011-2012 d'étudiants ontariens participant à l'étranger à un échange, un programme d'études, un stage ou une expérience internationale menant à l'obtention de crédits et d'étudiants étrangers participant au même type d'activités ou de programmes au collège :

- Étudiants ontariens à l'étranger\* = 9  
*\*DÉFINITION : Étudiants ontariens à l'étranger sont les étudiants qui paient les frais de scolarité à un collège ou une université et reçoivent crédit pour avoir étudié ou travaillé à l'étranger.*

- Étudiants étrangers en Ontario\* = 84  
*\*DÉFINITION : Étudiants étrangers en Ontario sont les étudiants étrangers qui sont inscrits à un collège ou une université qui participent aux programmes d'échange des étudiants, étude à l'étranger, stage en entreprise ou expériences internationaux et reçoivent du crédit académique.*

Veillez indiquer le montant des recettes brutes générées par **La Cité collégiale** en droits de scolarité des étudiants étrangers inscrits à un programme d'études en Ontario menant à l'obtention de crédits, en 2011-2012 = **\$555 302**

Veillez indiquer le montant des recettes brutes générées par **La Cité collégiale** en activités à l'étranger, y compris les recettes de ses campus, projets d'expansion, projets d'entreprise, formations à des employés des secteurs public et privé, et partenariats, en 2011-2012 = **\$0**

Veillez nommer dans le tableau ci-après tous les campus autonomes, campus partenariats et partenariats de **La Cité collégiale** qui offraient des programmes situés **à l'étranger (à l'extérieur du Canada)**, y compris le nom de la ville et du pays, les programmes offerts et le nombre total d'inscriptions par campus :

Nom du campus	Ville/Pays	Indiquer tout les programmes offerts a chaque campus autonome, campus partenariat et partenariat en 2011-2012	Inscriptions totales en 2011-2012 à chaque programme indiqué à gauche
Sans objet	Sans objet / Sans objet	Sans objet	0

\*L'espace ci-dessous est fournir au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour initiatives internationales.

Le système de gestion de l'information SCORPA (PeopleSoft) permet au Collège de générer des rapports de clientèles selon différents critères.

## 7.2 Inscriptions

En 2011-2012, les suivants étaient les cinq pays d'où venait le plus grand nombre d'étudiants étrangers à **La Cité collégiale** :

	Pays d'où venaient les étudiants	Nombre d'étudiants étrangers inscrits à temps plein qui sont d'origine du pays indiqué à gauche	Les étudiants étrangers inscrits à temps plein qui sont d'origine du pays indiqué à gauche, exprimer comme un pourcentage de tous les étudiants étrangers inscrits à temps plein au <b>La Cité collégiale</b> (+)
1.	Burkina Faso(+)	3(+)	5,8%(+)
2.	France(+)	1(+)	1,9%(+)
3.	Haiti(+)	1(+)	1,9%(+)

**La Cité collégiale** a rapporté au ministère le nombre suivant d'étudiants étrangers\* en 2011-2012 = **52(+)**

*\*DÉFINITION : Le terme **nombre d'étudiants étrangers** fait référence au nombre d'étudiants étrangers inscrits à temps plein à **La Cité collégiale** (selon l'information au Service d'Admission des Collèges de l'Ontario (SACO) en Septembre 2011, y compris les étudiants admissibles et non admissibles à une aide financière.*

*Le nombre d'étudiants étrangers inscrits à temps plein et les cinq pays d'où venait le plus grand nombre d'étudiants étrangers ont été mis à jour par le MFCU le 15 novembre 2012. Les commentaires dans cette section peuvent être fondés sur les données d'inscription affichées avant cette mise à jour.*

\* L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour inscriptions.

Les statistiques d'inscription sont fournies grâce au système de gestion de l'information du Collège (SCORPA - People Soft). Les listes de classe sont également utilisées pour valider les données. Les montants reliés aux recettes brutes n'incluent pas la surfacturation. Veuillez noter que le nombre réel d'étudiants étrangers en 2011-2012 s'élève à 84. Il nous a été impossible de remplir le tableau ci-dessus. Le système ne nous le permettait pas. Toutefois, voici les données d'inscription pour les 5 principaux pays d'où venaient le plus grand nombre d'étudiants étrangers à La Cité collégiale: Cameroun (10), Congo (10), Haïti (10), Maroc (11) et France (6)

L'inscription totale d'étudiants étrangers à temps plein à **La Cité collégiale** exprimé comme un pourcentage comparable de l'effectif étudiant total de **La Cité collégiale** pour 2011-2012 était : **1,22%**<sup>(\*)</sup>

\*Calcul de la pourcentage comparable basé sur l'inscription totale d'étudiants étrangers à temps plein de **La Cité collégiale** en 2011-2012 (**52**<sup>(\*)</sup>), divisé par l'effectif étudiant total de **La Cité collégiale** en 2011-2012 (**4 247**<sup>(\*)</sup>)

Veuillez fournir l'inscription totale des étudiants étrangers à temps partiel au **La Cité collégiale** en 2011-2012 = 1

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives internationales. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers à La Cité collégiale est attribuable à la stratégie de recrutement Web lancée en 2010-2011 et à la poursuite d'une stratégie de relations publiques auprès des ambassades canadiennes à l'étranger. De plus, le collège a embauché, en 2010-2011, un agent de recrutement supplémentaire. Il nous a été impossible de remplir le tableau ci-dessus. Le système ne nous le permettait pas. Toutefois, voici les données d'inscription pour les 5 principaux pays d'où venaient le plus grand nombre d'étudiants étrangers à La Cité collégiale: Cameroun (10), Congo (10), Haïti (10), Maroc (11) et France (6).

### 7.3 Français langue seconde

Veillez fournir l'inscription totale des étudiants étrangers aux cours et programmes de français langue seconde au **La Cité collégiale** en 2011-2012 = 84

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir un point saillant d'une activité ou stratégie de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui a créé les voies aux études postsecondaires pour les étudiants étrangers au **La Cité collégiale** inscrits aux programmes de français langue seconde.

Les étudiants étrangers inscrits à La Cité collégiale suivent tout leur programme en français. Un cours d'anglais langue seconde est inclus dans le cursus du programme.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives internationales. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers à La Cité collégiale est attribuable à la stratégie de recrutement Web lancée en 2010-2011 et à la poursuite d'une stratégie de relations publiques auprès des ambassades canadiennes à l'étranger. De plus, le collège a embauché, en 2010-2011, un agent de recrutement supplémentaire. Les 5 principaux pays d'où venaient le plus grand nombre d'étudiants étrangers à La Cité collégiale sont : Cameroun (10), Congo (10), Haïti (10), Maroc (11) et France (6).

**8) Respect de la chaîne d'approvisionnement / la Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic****RESPECT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**

Dès le 1 avril, 2010, les Organismes du Secteur Parapublic (OSP) y compris les collèges, qui reçoivent plus de \$10 millions par année financière du Ministère de la Formation, et des Collèges et Universités (MFCU) doivent disposer à l'interne d'un Code d'éthique et de Politiques et procédures relatives à l'approvisionnement qui cadrent avec les principes énoncés dans les Lignes directrices en matière de chaîne d'approvisionnement. Le MFCU identifie l'importance de cette directive en soutenant le secteur postsecondaire d'éducation pour réaliser un niveau commun de l'excellence de chaîne d'approvisionnements et pour effectuer des activités de chaîne d'approvisionnements d'une façon morale, efficace et responsable.

Selon le rapport relatif de l'EPRC de 2010-2011, **La Cité collégiale** a confirmé qu'il **a adopté** le code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement du gouvernement de l'Ontario. Veuillez confirmer que **La Cité collégiale** a suivi le code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement du gouvernement de l'Ontario en 2011-2012 : **Oui**

Selon le rapport relatif de l'EPRC de 2010-2011, **La Cité collégiale** a confirmé qu'il **a adopté** ou était en train d'adopter toutes les 25 exigences obligatoires des *Politiques et procédures relatives à l'approvisionnement de l'Ontario*. Veuillez confirmer que **La Cité collégiale** a suivi toutes les 25 exigences obligatoires des *Politiques et procédures relatives à l'approvisionnement de l'Ontario* en 2011-2012 : **Oui**

Selon le rapport relatif de l'EPRD de 2010-2011, **La Cité collégiale** a confirmé qu'il **a** au Marché Éducationnel Collaboratif de l'Ontario (MEOO). Veuillez confirmer que **La Cité collégiale** a participé au MEOO en 2011-2012 : **Oui**

Si c'est le cas, veuillez fournir le montant de tous les dépenses de **La Cité collégiale** au MEOO en 2011-2012 : 555 302

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de *La Cité collégiale* en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien de la chaîne d'approvisionnement. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège possède un processus d'appel d'offres basé sur le principe d'objectivité qui définit, au préalable, les critères d'évaluation. Les soumissions sont étudiées et triées en tenant compte des informations jugées essentielles:le résultat de cette démarche mène à l'établissement d'une liste courte. Les soumissions faisant partie de la courte liste sont assujetties aux critères permettant l'évaluation détaillée des propositions. La proposition ayant obtenu le pointage le plus élevé sera la gagnante. La méthodologie ainsi que le processus d'évaluation sont divulgués, y compris la méthode pour résoudre une égalité dans le pointage. L'article 19.1 de la politique d'acquisition définit les barèmes pour l'approbation des dépenses. De plus, toute dépense non budgétée nécessitera l'approbation à un niveau hiérarchique supérieur à ceux décrits à l'article 19.1

**La Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic**

Toutes les collèges auraient du respecter la loi sur la responsabilisation du secteur parapublic, 2010 qui a été mis en vigueur le 1 avril, 2011. La loi, grâce à trois nouvelles directives (les approvisionnements les dépenses et avantages accessoires) établit les nouvelles pratiques d'approvisionnement et de dépense pour les grands organismes du secteur parapublic et ajoute les mesures de reddition de comptes. Les modifications apportées à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* habilite le Conseil de gestion du gouvernement à émettre des directives exigeant que les organismes désignés du secteur parapublic établissent des règles en ce qui concerne les avantages accessoires.

**La Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic**

La nouvelle directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic fournit des pratiques obligatoires d'approvisionnement pour les organismes du secteur parapublic à but d'améliorer la reddition de comptes et la transparence pour les décisions et processus d'approvisionnement, et pour maximiser la valeur que les organismes du secteur parapublic tirent de l'utilisation des fonds publics. Pour que les institutions respectent la nouvelle directive, il faut qu'ils :

- i. adoptent le code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement; et
- ii. respectent les exigences obligatoires de la directive.



**La Cité collégiale** confirme qu'il était conforme à la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic et à toutes les exigences obligatoires à compter le 1 avril, 2011.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants d'une de **La Cité collégiale** 2011-2012 qui a contribué à la conformité de **La Cité collégiale** à la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'une programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé

La Cité collégiale a adopté un code d'éthique basé sur les principes d'intégrité personnelle et professionnelle, la responsabilité et la transparence ainsi que la conformité et l'amélioration continue. Un comité composé d'un chiffre impair de participants ayant droit de vote évalue les soumissions reçues lors d'appels d'offres. Dans le but de respecter le principe d'objectivité, les membres du comité sont tenus de remplir et signer un formulaire portant sur l'avis de confidentialité et déclaration de conflit d'intérêt et doivent signaler tout conflit potentiel ou toute situation pouvant donner l'apparence de conflit.



**Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic**

La nouvelle directive applicable aux dépenses du secteur parapublic améliore la reddition de comptes et la transparence pour les organismes du secteur parapublic de la manière suivante :

- i. Obligé certaines organismes du secteur parapublic d'établir des règles pour les dépenses; et
- ii. Établir huit exigences obligatoires pour ajouter aux règles pour les dépenses de chaque organisme.



**La Cité collégiale** confirme qu'il était conforme à la Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic et à toutes les exigences obligatoires à compter le 1 avril, 2011.

S'il vous plaît indiquer l'adresse sur le site web du **La Cité collégiale** où se trouve une copie publique de la directive applicable aux dépenses du secteur parapublic du **La Cité collégiale**:

[http://www.lacitec.on.ca/documents/39427/169488/Directives\\_administratives.PDF](http://www.lacitec.on.ca/documents/39427/169488/Directives_administratives.PDF)

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants d'une activité de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui a contribué à la conformité de **La Cité collégiale** à la Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Parmi les mesures prises par le Collège pour se conformer aux exigences provinciales concernant certains types de dépenses, il y a les suivantes : Révision de la politique sur les frais de déplacement admissibles aux remboursements par le Collège (abandon du concept de per diem, obligation d'avoir des reçus en bonne et due forme). Instauration d'une politique d'approbation de déplacement. Révision de la politique à l'égard de l'embauche de consultants. Restriction imposée par le Collège concernant les dépenses liées à l'alcool.

**Directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic**

La nouvelle directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic, y compris les collèges, a pour objet d'exiger des organismes désignés du secteur parapublic qu'ils établissent des règles relatives aux avantages accessoires offerts à même les fonds publics. La directive énonce six exigences qui doivent figurer dans les règles concernant les avantages accessoires des organismes. Les règles s'appliquent à toutes les personnes associées au collège y compris les personnes nommées, les membres du conseil, les représentants élus, et les employés.



**La Cité collégiale** confirme qu'il était conforme à la Directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic et à toutes les exigences obligatoires à compter le 2 août, 2011.

Dans l'espace ci-après veuillez fournir des points saillants d'une activité de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui a contribué à la conformité de **La Cité collégiale** à la Directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

La Cité collégiale respectait déjà, avant l'application de la nouvelle directive, les diverses dispositions qu'elle contient. À titre d'exemple, aucun membre du personnel ou toute autre personne visée par la directive ne s'est vu payer des billets de saison ou des billets individuels pour des événements sportifs et culturels

## **9) L'Apprentissage intégré au travail\***

Dans le cadre du programme du gouvernement de transformer l'éducation postsecondaire, comme on le verra dans les consultations du secteur au cours de l'été 2012, le gouvernement est intéressé à élargir l'apprentissage intégré au travail (y compris les programmes coopératifs) pour but de mieux développer les étudiants de l'Ontario pour les carrières et le marché de travail. Les programmes coopératifs, les stages et d'autres types d'apprentissage intégré au travail, d'expérience ou de l'esprit d'entreprise sont déjà disponibles dans les collèges et les universités, souvent en partenariat avec l'industrie.

Alors que les indicateurs à long terme pour l'apprentissage intégré au travail sera développé pour rapports à l'avenir, le rapport relatif à l'IEPRD de 2011-2012 a comme but d'augmenter l'information recueillie récemment par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES). Cette information aidera le ministère à augmenter et renforcer les possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les Ontariens.

### **\*DÉFINITIONS:**

L'Apprentissage intégré au travail est le processus où les élèves apprennent de l'expérience dans les milieux éducatifs et de la pratique et d'intégrer ces expériences à la pratique professionnelle effective et de l'emploi (adapté de COQES, 2012).

Un exemple courant d'apprentissage intégré au travail en Ontario est l'enseignement coopératif. *Un programme de l'enseignement coopératif* est défini comme celui qui intègre formellement les études académiques d'un étudiant avec une expérience de travail. Le plan d'habitude est pour l'étudiant d'alterner des périodes d'expérience dans les domaines liés à la carrière selon les critères suivants (Association canadienne de l'enseignement coopératif, 2012)

- Chaque situation de travail est approuvée par l'institution d'enseignement coopératif en tant que situation d'apprentissage appropriée;
- L'étudiant(e) en enseignement coopératif est engagé(e) dans un travail productif plutôt que de simplement observer;
- L'étudiant(e) en enseignement coopératif qui reçoit une rémunération pour le travail accompli;
- L'étudiant(e) en enseignement coopératif des progrès sur le travail est contrôlée par l'institution d'enseignement coopératif;
- L'étudiant(e) en enseignement coopératif rendement au travail est supervisé et évalué par l'employeur de l'étudiant;
- Le temps passé dans les périodes d'expériences de travail doit être d'au moins 30 pour cent du temps consacré aux études

Par les définitions fournies ci-dessus, s'il vous plaît fournir les données WIL data for **La Cité collégiale** en 2011-2012:

	<u>Certificat</u>	<u>Diplôme</u>	<u>Diplôme (niveau avancé)</u>	<u>Certificat post- diplôme</u>	<u>Grade appliqué</u>
Nombre de programmes aux <b>La Cité collégiale</b> qui incluent les placements coopératifs	0	6	7	0	1
Nombre d'étudiants aux <b>La Cité collégiale</b> qui sont inscrits aux programmes coopératifs	0	63	22	0	20

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui ont contribué, à maintenir ou améliorer les initiatives en lien de l'apprentissage intégré au travail. En plus des placements coopératifs, autres exemples de l'apprentissage intégré au travail inclus les stages, pratique professionnelle obligatoire, expérience sur le terrain, apprentissage par le service communautaire, projets de recherche appliqué, les incubateurs d'innovation et autres possibilités d'apprentissage intégré au travail. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège porte une attention particulière aux activités pouvant donner à l'étudiant l'occasion de se sensibiliser à la réalité du marché du travail dans le domaine dans lequel il a choisi d'étudier. Par exemple: Recherche appliquée : après la mise en place, l'amorce du développement et en s'appuyant sur les mécanismes de soutien à la recherche appliquée élaborés deux ans auparavant, le Collège a poursuivi la réalisation d'activités de plus grande envergure dans ce domaine. Les domaines dans lesquels les étudiants peuvent profiter d'activités de recherche appliquée sont maintenant diversifiés. En 2011-2012, neuf enseignants et une trentaine d'étudiants ont participé à la réalisation de 15 projets en recherche appliquée. Quatorze entreprises ont collaboré dans quatre secteurs d'activité : biotechnologie (10), métiers (3), design écologique (1) et ressources informatiques (1), dont un qui a fait l'objet d'une collaboration entre deux secteurs, à savoir la biotechnologie et les métiers.

Stages : plus de 65 de programmes d'études du Collège contiennent un volet stage en milieu de travail.

De plus, le restaurant-école, la clinique d'hygiène dentaire, la garderie éducative Renée Tassé, le salon de coiffure et le centre d'esthétique sont des exemples d'initiatives permettant aux étudiants de faire l'expérience du milieu de travail, sur place au Collège

## 10) Satisfaction des étudiants

En 2011-2012, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question 14 (apport des connaissances et compétences utiles à la future carrière) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **90,4%(+)**

En 2011-2012, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question 26 (qualité générale des expériences d'apprentissage du programme) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **84,1%(+)**

En 2011-2012, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question 44 (qualité générale des ressources physiques et installations du Collège) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **75,4%(+)**

En 2011-2012, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question 45 (qualité générale des services du Collège) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **76,7%(+)**

S'il vous plaît, indiquer les méthodes, en plus de résultats du sondage sur les indicateurs de rendement clés en 2011-2012 que **La Cité collégiale** a utilisé en 2011-2012 pour mesurer la satisfaction des étudiants.

Afin d'être à l'écoute de sa population étudiante, La Cité collégiale a poursuivi ses initiatives telles que les Conseils de programme et les visites de classe par les directions à l'Enseignement. Un questionnaire de rétroaction par cours a également été administré aux étudiants à l'automne et à l'hiver. Ces mécanismes contribuent à évaluer de façon continue la qualité des programmes en recueillant les commentaires des étudiants et des enseignants.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien de la satisfaction des étudiants. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Au niveau des programmes, le collège a :

- Poursuivi le travail au niveau de la base de données pédagogique pour les programmes postsecondaires
- Effectué 45 modifications de cursus
- Effectué 11 évaluations de programme
- Participé à 6 révisions ou élaborations de normes provinciales
- Effectué 4 mises en œuvre de normes provinciales

Au niveau des services et des installations physiques, le collège a :

- Révisé la page web de la bibliothèque actuelle et enclenché la phase 2 pour la transformation en bibliothèque virtuelle
- Instauré le projet R3 - permet de documenter les interactions avec un candidat potentiel, un étudiant ou une personne d'intérêt
- Rendu possible l'inscription en ligne aux tests d'admission en ligne.
- Instaurer une nouvelle formule pour l'accueil des étudiants au trimestre d'automne - notamment en les accueillant à l'amphithéâtre pour leur présenter les différents services offerts.
- Mis en place une nouvelle installation (première rentrée en septembre 2011) afin de mieux accueillir les étudiants et assurer la confidentialité des conversations avec ceux-ci.

Le Collège appuie l'Association étudiante dans le développement de sa programmation annuelle afin de créer une vie étudiante riche et stimulante sur le campus. La programmation comprend plusieurs types d'activités socioculturelles, ethnoculturelles et sportives qui encouragent l'intégration sociale, le sentiment d'appartenance et la fierté d'être étudiant à La Cité collégiale. De plus, des forums étudiants ont été mis en place afin de leur permettre d'exprimer leurs idées, leurs suggestions ou leurs commentaires sur les divers services et activités offerts au Collège.

L'élargissement de la plage horaire des cours a forcé un réajustement du fonctionnement aux niveaux des Ressources

physiques, notamment une sécurité accrue, un fonctionnement prolongé des systèmes de ventilation et un service d'entretien ménager accru.

**11) Taux de diplomation**

En 2011-2012, **La Cité collégiale** affichait le taux de diplomation suivant selon le sondage sur les indicateurs de rendement clés = 63%(+)

S'il vous plaît indiquer les méthodes, en plus de résultats du sondage sur les indicateurs de rendement clés en 2011-2012 que **La Cité collégiale** a utiliser en 2011-2012 pour mesurer le taux de diplomation.

Sans objet. Le collège utilise les données du MFCU pour évaluer l'évolution des taux d'obtention du diplôme d'une année à l'autre.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien du taux de diplomation. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège estime que les initiatives décrites à la section sur le "Taux de persévérance scolaire" (section 13) ont également contribué au taux d'obtention du diplôme.

En 2011-2012, le Collège a poursuivi l'attribution de ressources humaines dédiées à la réussite scolaire : un coordonnateur à la réussite par secteur, un conseiller-cadre à la réussite scolaire et un groupe de travail (le Comité à la réussite scolaire) ayant pour but d'évaluer et de réorienter les initiatives du plan d'action élaboré en 2009-2010.

Le collège continue le développement du diplôme audit inversé. Ce rapport permet d'identifier automatiquement les étudiants pour lesquels il ne manque qu'un ou deux cours pour l'obtention du diplôme.

**12) Taux de placement des étudiants diplômés**

En 2011-2012, **La Cité collégiale** a affiché le taux suivant de placement des étudiants diplômés six mois après l'obtention du diplôme, selon le sondage sur les indicateurs de rendement clés = **87,7%**<sup>(\*)</sup>

S'il vous plaît, indiquer les méthodes, en plus de résultats du sondage sur les indicateurs de rendement clés en 2011-2012 que **La Cité collégiale** a utiliser en 2011-2012 pour mesurer le taux placement des étudiants diplômés.

Sans objet. Le collège utilise les données du MFCU pour évaluer l'évolution des taux de placement d'une année à l'autre.

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien du taux de placement des étudiants diplômés. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le haut taux de placement est attribuable à plusieurs initiatives qui se sont poursuivies ou ont été mises sur pied en 2011-2012, notamment: la foire d'emploi annuelle qui a attiré plus de 100 employeurs potentiels et les initiatives en amont de l'inscription pour assurer le bon choix de programme par le candidat.

Le Service de placement du Collège appuie les étudiants et les diplômés dans leur recherche d'emploi en mettant à leur disposition tous les outils pour les appuyer, soit : conseils et ateliers sur la recherche d'emploi; affichages d'emplois; clinique de rédaction de CV; services de révision de CV et de lettres d'accompagnement, en français et anglais; conseils sur les techniques efficaces d'entrevue; accès gratuit à des ordinateurs connectés à Internet; centre de ressources où on retrouve de la documentation sur les carrières et les emplois, salles d'entrevue pour les employeurs.

La Cité collégiale a également solidifié ses assises dans diverses régions de la province, notamment à Hawkesbury où elle profite d'une meilleure visibilité auprès des employeurs de la région. De plus, le bureau d'affaires à Toronto a permis au Collège de tisser des liens avec des employeurs de cette région et, également, de les faire connaître à la clientèle étudiante



### 13) Taux de persévérance scolaire

Le tableau suivant contient les résultats exprimé dans le rapport relatif à l'EPRC de 2010-2011 de *La Cité collégiale*. Veuillez indiquer les résultats obtenus par *La Cité collégiale* en 2011-2012 en utilisant la méthodologie suivante -

Utiliser le nombre d'inscriptions au 1<sup>er</sup> novembre pour déterminer le taux de persévérance scolaire d'année en année pour les programmes pluriannuel (les programmes sur lesquels l'inscription est soumise au minimum deux fois). S'il vous plaît inclure dans votre calcul tout les étudiants qui étudient sur un stage de travail pendant la période de taux de persévérance scolaire.

	Taux de persévérance scolaire obtenu en 2010-2011	Taux de persévérance scolaire obtenu en 2011-2012
1 <sup>re</sup> à 2 <sup>e</sup> année	<u>65,5%</u> <sup>(*)</sup>	Le nombre d'inscriptions à temps pleins à la 2 <sup>e</sup> année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>847</u> ÷ Le nombre d'inscriptions à temps pleins au 1 <sup>re</sup> année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>1 278</u> x 100 = <u>66,3%</u>
2 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> année	<u>88,1%</u> <sup>(*)</sup>	Le nombre d'inscriptions à temps pleins à la 3 <sup>e</sup> année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>224</u> ÷ Le nombre d'inscriptions à temps pleins à la 2 <sup>e</sup> année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>273</u> x 100 = <u>82,1%</u>
3 <sup>e</sup> à 4 <sup>e</sup> année	<u>84,6%</u> <sup>(*)</sup>	Le nombre d'inscriptions à temps pleins à la 4 <sup>e</sup> année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>13</u> ÷ Le nombre d'inscriptions à temps pleins à la 3 <sup>e</sup> année aux toutes les programmes d'un ans ou plus = <u>17</u> x 100 = <u>76,5%</u>

\* NOTE: Les institutions ont utilisé une variété de groupes d'étudiants d'inscription dans leurs calculs du taux de persévérance scolaire au rapport relatif à l'EPRC de 2010-2011. En tant que tel, la comparaison entre le taux de persévérance scolaire 2010-2011 et le taux de persévérance scolaire 2011-2012 n'est pas recommandée. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités continuera de travailler avec les intervenants pour affiner l'indicateur de taux de persévérance scolaire pour les rapport relatif à l'EPRC à l'avenir.

\*L'espace ci-dessous est fourni au *La Cité collégiale* pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autre information en ce qui concerne les totales rapportées ci-dessus pour le taux de persévérance scolaire.

Les statistiques sont fournies grâce au système de gestion de l'information du Collège (Scorpa - People Soft).

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2011-2012 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien du taux de persévérance scolaire. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Plusieurs projets ont été réalisés durant l'année afin de soutenir la réussite de l'étudiant, mentionnons :

- La nouvelle version de l'outil pour appuyer les Comités d'évaluation et de promotion de l'étudiants (CEPE);
- La poursuite de l'utilisation du sondage sur la diversité qui permet d'évaluer le risque potentiel de décrochage des étudiants de première génération;
- L'implantation de CEPE hâtifs (2e-3e semaine) afin de détecter des comportements pouvant mener au décrochage;
- Les rencontres pédagogiques hebdomadaires entre les professeurs d'un même programme afin de coordonner les efforts de réussite de l'équipe pédagogique ;
- La révision et présentation nouvelle du portail étudiant.

#### **14) Qualité de l'environnement d'apprentissage**

Dans l'espace ci-après, veuillez fournir des points saillants des activités que **La Cité collégiale** a utilisé en 2011-2012 pour augmenter la qualité de l'environnement d'apprentissage et quelles stratégies sont en place pour continuer et augmenter la qualité des trois mesures de qualités indiquer ci-dessous -

##### **1) L'EXPERIENCE EN SALLE DE CLASSE (Exemples - la promotion de l'excellence de l'enseignement, la formation du personnel, etc.)**

Le Collège a poursuivi ses activités de formation du personnel scolaire par le biais de : 1- son programme de formation en pédagogie et en andragogie (PFPA) qui a été bonifié grâce à une collaboration avec la technopédagogie; dix (10) enseignants ont reçu leur attestation en juin 2011; 2- son programme d'appui et d'encadrement des chargés de cours.

À l'automne 2011, 6 enseignants ont participé au volet 1 (Intégration) et 13 enseignants ont suivi le volet 2 (Formation) du PFPA.

À l'hiver 2012, 4 enseignants ont participé au volet 1 (Intégration) tandis que 17 enseignants suivaient le volet 2 (Formation) du PFPA.

Le développement d'un programme de certification destiné aux chargés de cours a été terminé : 8 modules en ligne viennent compléter les activités, ateliers et capsules offerts à la rentrée d'automne et d'hiver. Un chargé de cours qui réussit avec succès la certification en question est invité à s'inscrire au PFPA.

En mai-juin 2011, le Collège a offert l'activité Tour d'horizon incluant des affiches scientifiques et des ateliers sur les thèmes suivants : les outils technopédagogiques (studymate, prezi), la recherche appliquée, et le développement d'un réseau personnel d'apprentissage.

Un comité de perfectionnement professionnel a été mis sur pied. Ce comité regroupe des membres provenant de divers secteurs, notamment des ressources humaines, de l'enseignement, des services aux étudiants, de la technopédagogie, et de toutes les catégories de personnel. Entre autres, ce comité a le mandat d'identifier les besoins de formation du personnel scolaire et d'offrir des formations afin d'enrichir l'expérience d'apprentissage de l'étudiant

##### **2) L'ENGAGEMENT (Exemples - orientation des nouveaux étudiants, les stages de formation, etc.)**

Le collège a mis en place une panoplie d'activités d'accueil permettant aux étudiants de se familiariser avec le milieu collégial et les réalités des études postsecondaires avant et dès le début des cours (ateliers divers tels aide financière, clientèle ethnoculturelle et clientèle adulte.) Certains coordonnateurs de programmes ont recouru à un système de mentorat par les pairs avec les étudiants des étapes avancées ce qui permet aux nouveaux étudiants de mieux s'intégrer à la vie collégiale. De plus, durant les premiers jours de cours, divers intervenants du Collège, rencontrent les nouveaux étudiants afin de leur brosser un portrait des différents services et ressources offerts au Collège (association étudiante, besoins spéciaux et counselling).

##### **3) LES SOUTIENS (Exemples - les soutiens personnel et académique pour les étudiants, etc.)**

En plus de toutes les activités décrites à la section du taux d'obtention du diplôme et à la section du taux de persévérance scolaire, soulignons: la participation de 23 adultes à l'atelier sur mesure "retour aux études" pour les aider à réintégrer les études; l'atelier "Comment accompagner son enfant face à son choix de carrière" auquel 34 parents ont participé; le programme d'accueil avant la rentrée scolaire pour les étudiants ayant des besoins spéciaux (35 étudiants y ont participé); l'offre, par le Service de counselling, de deux ateliers pour la clientèle de première génération.

**Attestation :**

**La Cité collégiale** confirme que tout les renseignements soumis au ministère dans le cadre du rapport relative à l'EPRC de 2011-2012 est précis et a reçu l'approbation du président/de la présidente ou du conseil d'administration de **La Cité collégiale**.

**Contact :**

Pour plus d'information concernant le rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 de **La Cité collégiale**, s'il vous plaît contacter

- Nom: Chantal Thiboutot
- Téléphone: 613 742-2493, poste 2429
- Courriel: [cthibo@lacitec.on.ca](mailto:cthibo@lacitec.on.ca)

S'il vous plaît indiquer l'adresse sur le site web du **La Cité collégiale** où une copie PDF du rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 sera affichée une fois qu'il a été approuvé par le ministère (le ministère communiquera avec le personne indiquer ci-dessus dès que le rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012 a été approuvé) :

- <http://http://www.lacitec.on.ca/corporatifs.htm;jsessionid=357E114F5977B23979CBE674FF9C1BFC>